



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TAXIS DE PROVINCE

MOTION

ECO-TAXE

La Fédération Française des Taxis de Province, réunie en congrès à Narbonne (Aude) les 18 et 19 mai 2013, réitère cette motion antérieure et confirme qu'elle :

- **Regrette** que les organisations professionnelles du taxi ne soient pas invitées lors de l'évolution de la législation sur l'éco-taxe.
- **Constate** que, p leur activité, de très nombreux artisans taxis, n 'ont pas d'autres possibilités que de mettre à la disposition du public des véhicules entrant dans la catégorie concernée par cette « éco-taxe ».
- **Affirme** que cela a pour effet d'alourdir sensiblement le poids des charges de l'entreprise.
- **Considère** qu'il est pour le moins injuste d'appliquer cette mesure au secteur des taxis, déjà fortement pénalisé par l'absence d'un carburant professionnel et par la crise économique actuelle.
- **Demande** que les artisans taxis soient dispensés du paiement de cette nouvelle taxe pour leurs véhicules professionnels, comme le sont les camionnettes, les véhicules diplomatiques, les camping-cars et par ailleurs les véhicules personnels pour le transport de personnes handicapées.